



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, lundi 6 mai 2024 à 19h30 à laquelle sont présents:

Madame et messieurs : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Linda Lévesque et Jérôme Dubé formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le greffier/directeur général, Denis Moreau, et le greffier adjoint/directeur général adjoint, Michael Marmen, assistent également à la réunion.

La séance est diffusée en « Live » sur la page Facebook de la municipalité.

RS-74-0524

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

RS-75-0524

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le procès-verbal du 2 avril dernier soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30 avril 2024 de 40 374.34\$ au compte courant et de 5.94\$ au fonds de roulement.

Période de questions

- Aucune question.

RS-76-0524

Approbation des comptes

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

d'approuver les comptes ci-dessous décrits :



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DE PACKINGTON

LISTE DES COMPTES
FOURNISSEURS
DU 01-03-2024 AU 30-04-2024

NUMÉRO	NOM	SOLDE
BMR51	AVANTIS CORPORATION	SERVICE TECHNIQUE, COMPLEXE, RESTO CAMPING 431.99 \$
COMCH50	GROUPE CANADIEN DJG DICOM ET GLS	FRAIS DE TRANSPORT PIÈCE CAMION A NEIGE 16.24 \$
CARA50	ALAIN CARON	DÉNEIGEMENT 2023-2024 1 200.00 \$
CONUN50	LES CONSTRUCTIONS UNIC INC	RÉPARATION REVÊTEMENT EXTÉRIEUR COMPLEXE 11 497.50 \$
COTO50	CÔTÉ OLIVIER	FRAIS DE DÉPLACEMENT COMPLEXE 17.06 \$
ELEM50	ELECTRONIQUE MERCIER LTEE	FRAIS ANNUELS TÉLÉAVERTISSEUR VOIRIE ET SERVICE INCENDIE 4 020.88 \$
GAGR50	ROXANNE CARON GAGNON	POLITIQUE NOUVELLE NAISSANCE 250.00 \$
MECJ50	MECANIQUE GÉNÉRALE ET SOUDURE JPG	GRAISSE SERVICES TECHNIQUE 324.23 \$
MORD50	DENIS MOREAU	FRAIS DE DÉPLACEMENTS 271.64 \$
PETC50	PETITE CAISSE	FOURNITURES DE BUREAU, VOIRIE 41.90 \$
PETJA50	PETROLES JACQUES LAROCHELLE INC	SERVICE TECHNIQUE 4 712.65 \$
PGS50	P.G. SOLUTIONS INC.	INSTALLATION NOUVEAU POSTE DG 201.21 \$
PIET50	PIECES TEMIS	SERVICE TECHNIQUE 2 421.56 \$
PROME50	LES PRODUITS METALLIQUES A.T. INC	SERVICE TECHNIQUE 291.75 \$
RAYF50	RAY REFRIGÉRATION INC.	INSPECTION PRÉVENTIVE THERMOPOMPES ET ÉCHANGEUR D'AIR COMPLEXE 794.88 \$
RCMP33	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	TECQ 2019-2024 ET DÉBUT ÉTATS FINANCIERS 2023 6 639.81 \$
REGI50	REGIE DES DECHETS TEMISCOUATA	QUOTE PART ET VIDANGE SEPTIQUE 384.00 \$
SOLTE50	BUOPRO CITATION INC	COPIES TOSHIBA MARS 2024 389.78 \$
TER50	TERRITOIRE	PROJET 2022 1 167.00 \$
VILNO50	VILLE TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC	SERVICE INCENDIE 18.40 \$
VISA50	VISA AFFAIRES DESJARDINS	FOURNITURES DE BUREAU, PROMOTION CAMPING, AUTORISATION 1 203.57 \$
WEB50	WEBETIC.COM	RADIOCOMMUNICATION ANNUEL, COMPTES BELL 164.22 \$
		HEBERGEMENT COURRIEL ANNUEL
** TOTAUX **		22 FOURNISSEURS 36 460.27 \$
GRAND TOTAL PAR NO DE G/L FOURNISSEURS		36 460.27 \$

Adoptée à l'unanimité.

RS-77-0524

Déclaration du Directeur général adjoint sur l'objet, la portée et le coût du règlement numéro 353-2024 que le conseil s'apprête à adopter

Le Directeur général adjoint informe les membres du conseil que le Règlement numéro 353-2024 modifiant le Plan d'urbanisme 286-2017 et ses amendements n'engendrera pas de coûts pour la Municipalité.

RS-78-0524

Adoption du Règlement numéro 353 amendant le plan d'urbanisme numéro 286-2017 et ses amendements sur le territoire de la municipalité de Packington

- CONSIDÉRANT QUE

l'adoption du Projet de loi 67 modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) oblige les municipalités à inclure certaines dispositions concernant les îlots de chaleur à leur Plan d'urbanisme ;
- CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 4 mars 2024 ;
- CONSIDÉRANT QU'

une consultation publique a été tenue le 6 mai 2024 suite à l'avis public qui a été affiché le 10 avril 2024 conformément à la loi ;
- CONSIDÉRANT QU'

aucune modification n'a été apportée au projet de Règlement ;
- CONSIDÉRANT QU'

une copie du règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;
- CONSIDÉRANT QUE

le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée ;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal de Packington adopte le règlement numéro 353-2024 modifiant le Plan d’urbanisme 286-2017, lequel en annexe (78-0524), fait partie intégrante de la présente résolution comme s’il était tout au long reproduit.

Adoptée à l’unanimité.

RS-79-0524

Déclaration du Directeur général adjoint sur l’objet, la portée et le coût du règlement numéro 354-2024 que le conseil s’apprête à adopter

Le Directeur général adjoint informe les membres du conseil que le Règlement numéro 354-2024 abrogeant le Règlement numéro 343-2023 et ses amendements n’engendrera pas de coûts pour la Municipalité.

RS-80-0524

Adoption du Règlement numéro 354-2024 abrogeant le Règlement numéro 343-2023 et ses amendements portant sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes (EEE)

- ATTENDU QUE** le Conseil municipal désire s’assurer du maintien de la qualité des eaux sur son territoire ;
- ATTENDU QUE** toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d’environnement suivant les pouvoirs accordés par l’article 19 de la Loi sur les compétences municipales ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité est d’avis qu’il est dans l’intérêt de la municipalité et de ses contribuables de prendre toutes les mesures possibles afin de contribuer à la préservation de la qualité des lacs et cours d’eau ;
- ATTENDU QUE** des études scientifiques ont prouvé que les espèces envahissantes peuvent causer des dommages considérables à la flore, la faune, la qualité de l’eau, la santé publique, les quais, bouées, barrages et embarcations en ce sens qu’elles constituent une menace directe pour le maintien de la qualité de l’eau ;
- ATTENDU QUE** les espèces envahissantes peuvent se propager d’un lac à l’autre par les coques et les moteurs d’embarcations, les remorques ou par les appâts vivants utilisés en pêche sportive et que des mesures préventives doivent être mises en place de façon à contrer la propagation et l’infiltration de ces espèces dans les lacs intérieurs, ce qui aurait potentiellement des impacts majeurs sur l’économie globale et la valeur foncière des propriétés riveraines des lacs affectés ;
- ATTENDU QUE** l’affluence d’utilisateurs d’embarcations augmente le risque de contamination par les moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes ;
- ATTENDU QUE** l’introduction et la propagation de plantes et d’espèces exotiques envahissantes peuvent entraîner des répercussions négatives sur le plan social. Elles peuvent notamment affecter la santé en augmentant les risques de maladies et en causant de la souffrance à des humains ou à des animaux. En cas d’infestation, elles peuvent aussi limiter ou



No de résolution
ou annotation

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc), Tél.: 1-800-365-9251, No. F029

elles peuvent aussi limiter ou entraver certaines activités récréatives pratiquées sur l'eau ou dans la nature, telles que la navigation et la baignade ;

ATTENDU QUE la moule zébrée et le myriophylle à épi sont présents dans le lac Témiscouata et ont le potentiel de contaminer d'autres plans d'eau du Témiscouata ;

ATTENDU QU' une des façons efficaces de contrer la propagation d'espèces exotiques envahissantes est le nettoyage à l'eau chaude et à pression les embarcations qui se déplacent d'un plan d'eau à un autre ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir une tarification selon les pouvoirs accordés par les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale qui permet de financer en tout ou en partie les biens, services et activités afin d'assurer la protection des lacs de son territoire ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du Conseil municipal tenue le 2 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jérôme Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Packington adopte le règlement numéro 354-2024, abrogeant le règlement numéro 343-2023 et ses amendements portant sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes (EEE), lequel est en annexe (80-0524), fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était tout au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

RS-81-0524

Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement numéro 355-2024 modifiant le Règlement de zonage 287-2017 et ses amendements concernant les bâtiments accessoires

Je, Sébastien Thériault, conseiller numéro 3, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente le projet de règlement numéro 355-2024, règlement modifiant le Règlement de zonage 287-2017 et ses amendements concernant les bâtiments accessoires.
- Dépose le projet de règlement numéro 355-2024, règlement modifiant le Règlement de zonage 287-2017 et ses amendements concernant les bâtiments accessoires

Une copie du Projet de règlement est insérée en annexe (81-0524) pour consultation, et par conséquent une dispense de lecture du projet de règlement est accordée.

RS-82-0524

Nomination des fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application du Règlement numéro 354-2024 portant sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes (EEE)



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., C-27.1, la municipalité de Packington peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'application et du respect du Règlement numéro 354-2024 portant sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces envahissantes (EEE) sont décrits à l'article 5 du règlement en question;

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

Que la municipalité de Packington désigne les personnes occupant les fonctions suivantes au sein de la municipalité à titre de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement numéro 354-2024 portant sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces envahissantes (EEE) :

- Le directeur général;
- Le directeur général adjoint.

Adoptée à l'unanimité.

RS-83-0524

Nomination d'un représentant au comité de gestion sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

Que la municipalité de Packington nomme la direction adjointe ainsi et que le pro-maire (lorsque le maire est absent), comme représentants autorisés sur le comité de gestion de l'entente intermunicipale lors des rencontres du regroupement des municipalités pour la lutte aux EEE.

Adoptée à l'unanimité.

RS-84-0524

Entente contractuelle pour l'exploitation du restaurant de la plage

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

Que la municipalité de Packington accepte l'offre de service de Monsieur Junior l'Italien pour les fins d'opérations du restaurant de la plage et nomme le directeur général, Denis Moreau, comme représentant autorisé à signer l'entente contractuelle entre les partis pour le compte de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

RS-85-0524

Adoption du rapport financier 2023 de la RIDT

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu



No de résolution
ou annotation

que le conseil municipal de Packington a pris connaissance des États financiers 2023 de la RIDT et les approuve. L'état des résultats de fonctionnements démontre des revenus de 5 739 398\$ et des dépenses de 5 485 336\$ pour un bénéfice net de 254 057\$.

Adoptée à l'unanimité.

RS-86-0524

Achat d'un camion pour le service de voirie

Considérant l'état du camion de voirie 2010 et qu'il a lieu d'équiper le service de voirie d'un camion répondant aux besoins et à la sécurité du personnel;

Considérant l'offre et la soumission de Rendez-Vous Chrysler LTD. LTEE pour un camion de marque Dodge Ram 1500 SLT, année 2017 avec 96 500 km;

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le conseil municipal de Packington accepte la soumission Rendez-Vous Chrysler LTD. LTEE au montant de 32 470.78\$ taxes incluses et autorise le directeur général, Denis Moreau, à signer la convention d'achat.

Adoptée à l'unanimité.

RS-87-0524

Vente par soumission publique du camion de voirie 2010

Considérant l'acquisition d'un nouveau camion au service de voirie ;

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le conseil autorise la vente du camion de voirie Dodge Ram 2010. Ceux intéressés à faire l'acquisition du camion seront invités à soumissionner en nous faisant parvenir un formulaire dûment rempli à l'administration municipale au plus tard le 27 mai à 11hrs. On peut se procurer le formulaire sur la page web de la municipalité et au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité.

RS-88-0524

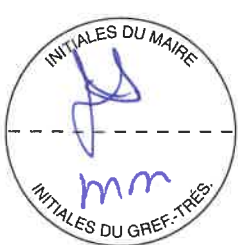
Appui pour l'interdiction de camions lourds sur certaines routes qui touchent le territoire de Packington lors de travaux majeurs à Saint-Marc-du-Lac-Long

Attendu que le Ministère des Transports procédera à des travaux d'infrastructures (routes et ponceaux) dans le secteur de Saint-Marc-du-Lac-Long sur la R-289 (Ministère du Transport) et que ces travaux nécessiteront de modifier l'itinéraire des utilisateurs;

Attendu que beaucoup de camions lourds utilisent cette route et que leur trajectoire sera modifiée en raison des travaux;

Pour cette raison, la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long souhaite réglementer et installer des panneaux d'interdictions de camions lourds sur certaines routes qui touchent la municipalité de Packington (route du 3^e Rang de Robinson) et nécessite son appui;

Il est proposé par Sébastien Thériault



No de résolution
ou annotation

et résolu

que le conseil municipal de Packington appuie le projet de réglementation et d'installation de panneaux de la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long.

Adoptée à l'unanimité.

RS-89-0524

Biscuits Sourires

Chaque année Acti-Familles en collaboration avec Tim Horton procède à une campagne de financement. Cette année, la campagne Biscuits Sourires se déroulera du 29 avril au 3 mai au coûts de 1,50\$ chacun. 100% des sommes amassées sont versées aux 3 maisons de la famille du Témiscouata.

Pour ces raisons;

Il est proposé par Jérôme Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de Packington appuie la campagne et par la présente résolution entérine sa décision de procéder à l'achat de 4 boîtes au montant de 72\$. Les biscuits seront remis aux élèves et aux personnels enseignants de l'École Beaucourt.

Adoptée à l'unanimité.

RS-90-0524

Soumission pour l'abat poussière

Considérant la soumission en date du 15 février 2024, de la part de *Les aménagements Lamontagne Inc.*, au montant de 0,47\$/L pour le produit de chlorure de calcium 35%;

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de Packington accepte la soumission tel que présenté et dont les besoins sont fixés aux environs de 26 000 litres en juin et de 17 000 litres en août.

Adoptée à l'unanimité.

RS-91-0524

Soumission pour traitement des eaux

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

que le Conseil municipal de Packington annule la résolution numéro RS-203-23 et qu'il accepte la soumission et l'offre de service de *AgroEnviroLab* relativement à l'échantillonnage et l'analyse d'eau au camping municipal pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc) Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

Appui à Dégelis pour un projet de résidence pour personnes en perte d'autonomie

CONSIDÉRANT QU'il existe de nombreux besoins en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie sur le territoire de Dégelis et l'ensemble du Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent est la région où le vieillissement de la population est le plus important et que les statistiques démontrent qu'à Dégelis et les environs, 39,6% des citoyens sont âgés de 65 ans et plus, et que 50% sont dans la tranche d'âge des 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT QU'il devient urgent d'agir puisque de plus en plus de citoyens en perte d'autonomie sont forcés de quitter leur milieu de vie à défaut d'obtenir l'hébergement et les soins qui conviennent à leur condition;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis souhaite développer un projet innovant d'infrastructures et de services pouvant répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie de sa communauté et des municipalités environnantes en leur permettant de demeurer près de leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à créer un milieu de vie regroupant l'ensemble des services et soins professionnels adaptés à l'évolution des besoins des personnes en perte d'autonomie, semi-autonomes, non autonomes et en soins palliatifs, dans un même environnement agréable et sécuritaire, tout en favorisant le support des proches aidants;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis dessert plusieurs municipalités environnantes par ses commerces et services, et que ces municipalités bénéficieraient également des services de ce nouveau modèle de résidence pour personne en perte d'autonomie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

d'appuyer la ville de Dégelis dans leur projet de résidence pour personnes en perte d'autonomie.

Adoptée à l'unanimité.

RS-93-0524

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité.

RS-94-0524

Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local – Reddition de compte

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 279 548 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet entretien du réseau local pour l'année civile 2023 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 incluant les dépenses de fonctionnement et d'investissement (attribuables à des dépenses relatives à l'entretien d'hiver et d'été) ;

Attendu que les frais encourus doivent être présentés au niveau des états financiers annuels de la municipalité dans la section questionnaire.

En conséquence :

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le conseil municipal de Packington atteste que les dépenses pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver :	291 338\$
Dépenses autres que pour l'entretien d'été :	158 079\$
Dépenses d'investissement :	<u>94 811\$</u>

Pour un total des frais encourus de	544 228\$
-------------------------------------	-----------

Adoptée à l'unanimité.

RS-95-0524

Soumission pour la location de machineries et l'achat de matériaux

Attendu que suite à un appel d'offres pour la location de machineries et de matériaux, qui se terminait le 25 avril à 11h00, la municipalité a reçu deux soumissions, à savoir :

1. Joseph Dumont (1997) Ltée;
2. Excavation Tanguay Inc.

Il est proposé par Sébastien Thériault



No de résolution
ou annotation

et résolu

que le conseil municipal retienne les deux soumissionnaires en fonction des besoins de machineries, soit pelle et camion pour différents travaux et pour les matériaux en fonction des prix soumis par chacun des soumissionnaires et du ratio pour la distance pour le transport.

Adoptée à l'unanimité.

RS-96-0524

Demande de commandite Soccer Dégelis

Soccer Dégelis et le soccer mineur existent depuis plus de 40 ans au Témiscouata et ce sont plus de 229 jeunes en 2023 qui étaient inscrits;

Soccer Dégelis sollicite la municipalité de Packington pour une commandite afin de l'aider dans son objectif d'augmenter le nombre de jeunes et de continuer à développer leur talent dans un ambiance de camaraderie.

Pour ces raisons :

Il est proposé par Jérôme Dubé
et résolu

que le conseil municipal de Packington octroiera un montant de 25\$ par jeune provenant de Packington inscrit à Soccer Dégelis à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité.

RS-97-0524

Congrès ADMQ

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

que le conseil municipal de Packington autorise le directeur général, Denis Moreau, à participer au congrès 2024 de l'ADMQ sous le thème « *Impliqué* » qui se tiendra du 12 au 14 juin prochain au Centre des congrès de Québec. Le coût de l'évènement est de 577\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

RS-98-0524

Motion de Félicitations Colloque des Fermières

Le conseil tient à féliciter le Cercle des fermières de Packington pour la mise en place du Congrès régional des Cercles de Fermières de la Fédération 5 qui a eu lieu le 2 mai dernier au Complexe des Générations. C'est plus de 130 personnes qui ont participé à la rencontre.

Lors du congrès, le dévouement et l'implication de deux fermières de Pakington ont été reconnus, soient Madame Cécile Valcourt-Dubé et Madame Lucia Nickner Thériault.



No de résolution
ou annotation

RS-99-0524

RS-100-0524

Achat pièce lavage des embarcations lavage pied de moteur

Il est proposé par Jérôme Dubé
et résolu

que le conseil municipal de Packington autorise l'achat d'un dispositif de lavage pour les pieds de moteur des embarcations afin d'optimiser la qualité des lavages. Le coût est d'environ 50\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

Livre du 100^e - Invitation à la population

Le comité organisateur des fêtes du 100^e et le comité du livre du 100^e ont eu des rencontres la semaine dernière afin de continuer leurs préparatifs.

Les familles sont invitées à communiquer leurs informations (mises à jour, texte et photos) au comité du livre du 100^e.

Correspondance

-

Période de questions

- Rappel concernant l'activité de financement le 18 mai prochain pour les feux du JerriBoire
- Rappel concernant le souper des pompiers le 11 mai prochain (méchoui).
- Rappel concernant le souper spaghetti bénéfice organisé par Michaud Briques et Pierre au bénéfice d'un de leur employé le 10 mai prochain.

Divers

-

Levée de l'assemblée

À 20h28, Linda Lévesque propose la levée de l'assemblée.